

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:372645-2014:TEXT:FR:HTML>

**France-Villepreux: Services d'architecture
2014/S 210-372645**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Ville de Villepreux
place Mendès France
Point(s) de contact: DGS
À l'attention de: Erwan Floch
78450 Villepreux
FRANCE
Téléphone: +33 130808020
E-mail: erwan.floch@villepreux.fr
Fax: +33 134623990

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice: <http://www.villepreux.fr>
Accès électronique à l'information: <http://www.marches-idf-centre.fr>
Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: <http://www.marches-idf-centre.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autre: Commune

1.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

1.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices: non

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse relatif à la construction d'un gymnase à Villepreux

II.1.2) Description succincte:

Il sera confié une mission de base de maîtrise d'œuvre telle que définie par les textes d'application de la loi MOP.

La justification de la prise en compte des objectifs environnementaux (étude + suivi) sera établie à chaque élément de maîtrise d'œuvre.

La mission comprend aussi, au titre de prestations supplémentaires éventuelles (PSE), l'élément de maîtrise d'œuvre OPC.

La ville de Villepreux (78) a décidé la construction d'un gymnase de 2 820 m² environ de surfaces de planchers (SP) comprenant:

- une salle multisport,
- une salle de gymnastique,
- une salle de danse,
- des espaces extérieurs et 50 places de parking.

La partie affectée aux travaux de l'enveloppe prévisionnelle fixée par le maître de l'ouvrage est estimée à 4 600 000 EUR (HT).

II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
71200000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Critères de sélection des participants:**

- Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate comprenant les moyens humains, les compétences réunies et, dans une moindre mesure, les capacités financières,
- références: qualité architecturale des réalisations du mandataire appréciée au vu du dossier présenté.

III.2) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui
peuvent faire acte de candidature, les équipes de maîtrise d'œuvre constituées en groupement et comprenant au moins un architecte en cabinet ou en groupement solidaire pour ce projet, dont le mandataire est architecte de l'équipe, des bureaux d'études ou ingénieurs conseils qualifiés en structures, fluides, compétence en VRD, en économie de la construction, en ordonnancement pilotage et coordination (OPC) au titre de prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et une compétence environnementale affirmée.

Une seule entité peut rassembler plusieurs compétences mais elles devront clairement apparaître dans le dossier de candidature

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de concours**

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 3

IV.2) **Noms des participants déjà sélectionnés**

IV.3) **Critères d'évaluation des projets:**

- Qualité architecturale du projet et son insertion dans le site ainsi que du respect du programme fonctionnel (surface/organisation),
- qualité technique et environnementale du projet par rapport au programme et les annexes,
- adéquation du projet avec l'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage.

IV.4) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**

Concours 2014-01

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

Date: 23.12.2014 - 12:00

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

Date: 28.10.2014

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation

français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Information sur les primes:

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

nombre et montant des primes à attribuer: une prime de 20 500 EUR HT pour l'esquisse pour chaque équipe admise à concourir.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

Cette prime sera payée dans un délai de 30 jours à compter de la date d'examen des prestations par le jury et au plus tard dans un délai de 3 mois qui suit la remise des prestations. Chacune des équipes admises à concourir recevra une indemnisation pour l'esquisse si le projet remis est conforme au programme. Cette indemnisation pourra éventuellement être réduite ou supprimée, sur proposition du jury, si les prestations sont incomplètes ou ne sont pas conformes au règlement de concours.

Pour l'équipe attributaire, cette indemnisation constituera une avance sur le marché qui lui sera confié par la ville de Villepreux pour cette opération.

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui

IV.5.4) Décision du jury

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) Informations complémentaires:

Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles, FRANCE. Tél. +33 139205400. Télécopieur+33 139205422.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 28.10.2014.

VI.3) Procédures de recours

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours

VI.3.2) Introduction des recours

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours

VI.4) Date d'envoi du présent avis:

28.10.2014